

Le Brochet Olivetain

ASSEMBLEE GENERALE 2019

Ordre du jour :

- **Résultat des Elections / Composition du bureau**
- **Compte rendu des activités 2018**
- **Bilan financier 2018**
- **Intervention des élus**
- **Programme 2019**
- **Verre de l'amitié**

Le Brochet Olivetain

Elections

Vote du Conseil d'Administration du 5 février 2019

Membres du bureau réélus :

Didier CHATELLIER

Frederic KONDOSZEK

Patrick VALLEE

Membre du bureau élu :

Gerard PHILIPPEAU

Membre Copté :

Fernand GOURLOT

Le Brochet Olivetain

Vote du Conseil d'Administration du 5 février 2019

Président :	Frédéric KONDOSZEK
Vice Président :	Didier CHATELLIER
Secrétaire :	Sylvain PINAULT
Trésorier :	Stéphane THAUVIN
Secrétaire adjoint :	Daniel LE POURHIET
Contrôleur des comptes :	Christian DELAPLACE

COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2018

Le Brochet Olivetaïn

COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2018

25 janvier 2018 : **Conseil d'Administration**

- Compte rendu d'activité 2017
- Bilan financier 2017
- Election du bureau
- Programme 2018
- Préparation de l'Assemblée Générale 2018

Le Brochet Olivetain

COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2018

Dimanche 11 février 2018 : **Assemblée Générale**

- Election du bureau
- Compte rendu des activités 2017
- Bilan financier 2017
- Programme 2018
- Echange de vues

Le Brochet Olivetain

COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2018

Vendredi 23 février 2018 :

1^{er} déversement de truites = 58 kg

Vendredi 9 mars 2018 :

2^{ème} déversement de truites = 58 kg



Vendredi 23 mars 2018 :

3^{ème} déversement de truites = 58 kg

Vendredi 06 avril 2018 :

4^{ème} déversement de truites = 58 kg

Le Brochet Olivetain

COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2018

Jeudi 26 avril 2018 : **Réunion du bureau**

- 1. Initiation et concours des jeunes pêcheurs**
- 2. Floats tubes**
- 3. Faucardage 2018**
- 4. Questions diverses**

Le Brochet Olivetain

COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2018

Samedi 26 mai 2018 :

Concours et initiation à la pêche pour les moins de 16 ans
41 participants - 180 prises pour un total de plus de 7 kg

1^{er} Clément Timbert, 21 poissons pour un total de 2,500 kg.

2^o Timothée Ramond, 8 poissons pour un total de 2,158 kg.

3^o Daniel Poupeau, 28 poissons pour 424 gr.



Conseil d'Administration



5 février 2019

Le Brochet Olivetain

COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2018

Samedi 8 septembre 2018 :
Participation au forum
des associations d'Olivet



Le Brochet Olivetaïn

COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2018

Mardi 2 octobre 2018 :
Réunion de bureau

- 1. Empoisonnements automne 2018**
- 2. Fermeture de la pêche pour empoisonnements**
- 3. Tarif cartes 2019**
- 4. Faucardages 2018/2019**
- 5. Programmation du concours jeunes 2019**
- 6. Rédaction du bulletin 2019**
- 7. Questions diverses**

Le Brochet Olivétain

12 novembre / 11 décembre 2018 :

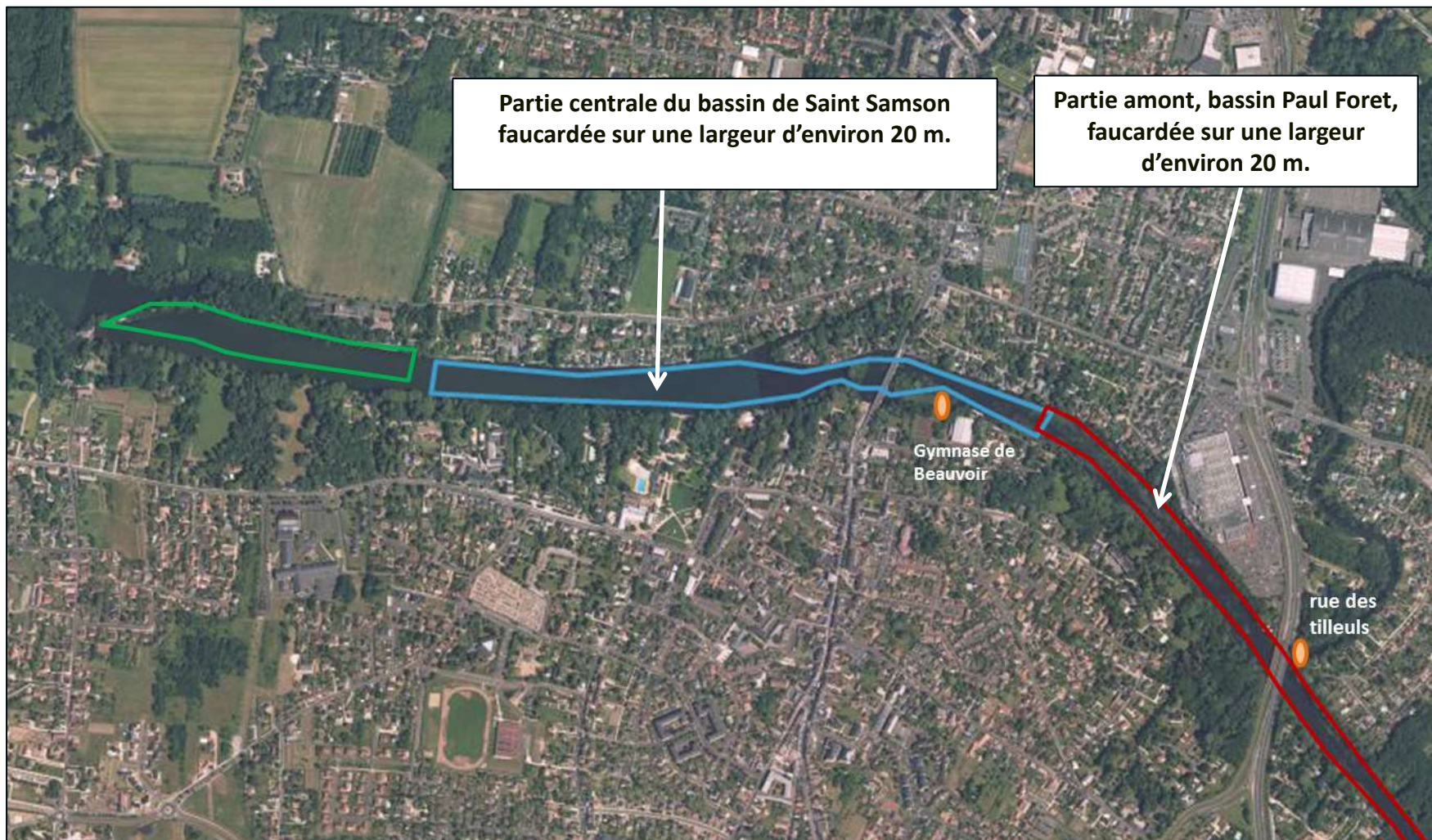
Empoissonnements



- 150 kg de Sandres
- 50 kg de Black bass
- 150 kg de Perches
- 200 kg de Carpes



BILAN FAUCARDAGE 2018



Le faucardage 2018 a été réalisé du 18 au 31 juillet. La zone centrale a été financée par la Métropole d'Orléans. La partie amont a été financée par l'ASRL, l'Aviron Club Orléans Olivet, le Brochet Olivetain et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant de 11 577 €. Les frais de transport et de compostage ont été pris en charge par la Métropole d'Orléans.

Le Brochet Olivetain

BILAN FINANCIER 2018

Le Brochet Olivetain

SUIVI VENTE DE CARTES

	Année	Différence	Jeunes/Conjoints/+de 80 a	Vacances	Journée	Total	Différence
2018	351	5	77	2	126	556	41
2017	346	-8	84	4	80	515	1
2016	354	76	85	0	75	514	109
2015	278	25	60	1	66	405	30
2014	253	-93	42	0	80	375	-17
2013	346	-39	44	2	41	392	-89
2012	385	2	41		55	481	26
2011	383	6	31		41	455	-16
2010	377	-40	24		70	471	-40
2009	417	-86	31		63	511	-92
2008	503	-23	37		65	603	-55
2007	526	64	30		102	658	140
2006	462	-33	27		29	518	-29
2005	495	49	23		29	547	48
2004	446	-57	29		24	499	-47
2003	503	-69	33		10	546	-95
2002	572	-28	43		26	641	-28
2001	600	-48	33		36	669	-51

Le Brochet Olivetain

ETAT DES EMPOISSONNEMENTS DE 2007 A 2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Brochets	377	150	250	250	200	150	0	0	0	0	1 377
Sandres	80	80	120	15	100	50	0	80	150	150	825
Perches	0	0	0	0	0	50	100	90	150	150	540
Black Bass	100	100	0	60	60	0	0	50	50	50	470
Gardons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carpes	200	350	0	0	0	100	100	150	0	200	1 100
Tanches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Goujons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Truites AEC	480	386	317	292	312	256	216	220	232	232	2 943
Total en Kg	1 237	1 066	687	617	672	606	416	590	582	782	7 255
Total en €	21 845 €	18 152 €	9 762 €	7 663 €	6 378 €	6 745 €	4 640 €	5 114 €	6 267 €	7 176 €	93 742 €

Le Brochet Olivetain

BILAN FINANCIER EXERCICE 2018

RECETTES		14 806.50 €
-Vente de cartes	14 764.00 €	
-Intérêts / placements bancaires	42.50 €	
DEPENSES		14 681.68 €
-Empoisonnement	7 176.44 €	
-Droit de pêche et participation entretien du Loiret	3 256.21 €	
-Participation faucardage Loiret	2 000.00 €	
-Frais de concours	659.67 €	
-Ristournes aux dépositaires de cartes	450.00 €	
-Frais de fonctionnement	1 139.36 €	
EXCEDENT 2018		124.82 €
Solde année 2017		14 784.80 €
Solde année 2018		14 909.62 €

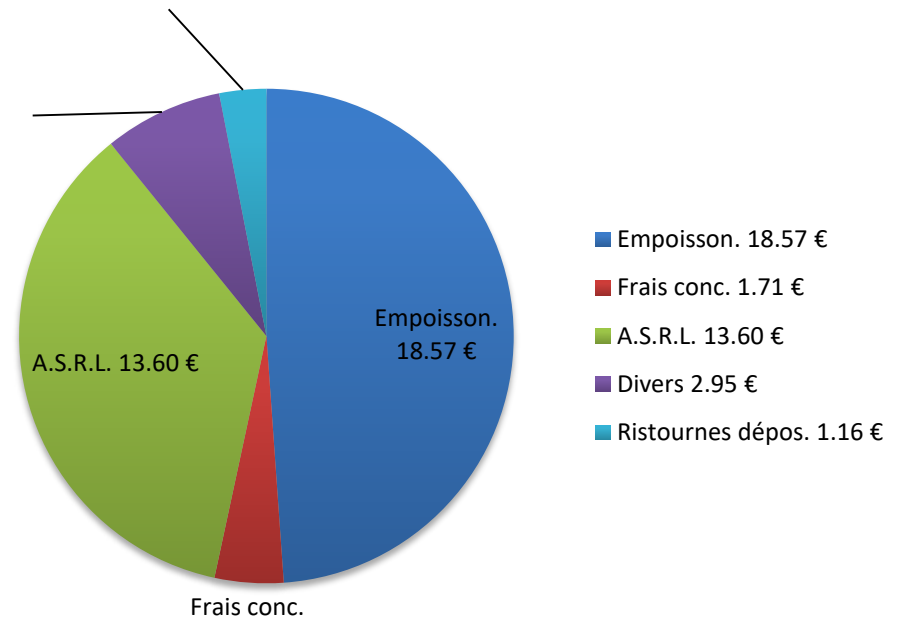
Le Brochet Olivetain

Ristournes
dépos.

Divers

**BILAN FINANCIER
EXERCICE 2018**

**Répartition des
dépenses
pour une carte à 38 €**



Le Brochet Olivetain

Intervention des élus

Le Brochet Olivetain

PROGRAMME 2019

Le Brochet Olivetain

AVIS ANNUEL : Périodes d'ouverture de la pêche en 2019

En application de l'arrêté préfectoral permanent du 20/12/2016 relatif à l'exercice de la police de la pêche en eau douce.

1^{ère} catégorie : ouvert du samedi 9 mars au dimanche 15 septembre inclus

2^{ème} catégorie : ouvert toute l'année

OUVERTURES SPECIFIQUES :

ESPECES		COURS D'EAU DE 1 ^{ère} CATEGORIE	COURS D'EAU DE 2 ^{ème} CATEGORIE
Saumon, truite de mer, esturgeon, civelle et anguille argentée*		Pêche interdite toute l'année	
Alose, lamproie		du 9 mars au 15 septembre	Pêche autorisée toute l'année
Anguille jaune (ou sédentaire)	Bassin Loire-Bretagne	du 1 ^{er} avril au 31 août	
	Bassin Seine-Normandie	du 9 mars au 15 juillet	du 15 février au 15 juillet
Ombre commun		du 18 mai au 15 septembre PRELEVEMENT INTERDIT	du 18 mai au 31 décembre PRELEVEMENT INTERDIT
Truite arc-en-ciel		du 9 mars au 15 septembre	Loire : du 9 mars au 15 septembre Autres cours d'eau : toute l'année
Autres salmonidés		du 9 mars au 15 septembre	
Brochet - Sandre		du 9 mars au 15 septembre	du 1 ^{er} janvier au 27 janvier et du 1 ^{er} mai au 31 décembre
Black-bass		du 9 mars au 15 septembre	du 1 ^{er} janvier au 27 janvier et du 6 juillet au 31 décembre
Grenouille verte et grenouille rousse		du 6 juillet au 15 septembre	
Ecrevisses exotiques (autres que les écrevisses à pattes rouges, des torrents, à pattes blanches et à pattes grêles)		du 9 mars au 15 septembre	Pêche autorisée toute l'année
Ecrevisses à pattes rouges, des torrents, à pattes blanches et à pattes grêles		du 27 juillet au 5 août PRELEVEMENT INTERDIT pour l'écrevisse à pattes blanches	

* L'anguille argentée (ou d'avalaison) est caractérisée par la présence d'une ligne latérale différenciée, une livrée dorsale sombre, une livrée ventrale blanchâtre et une hypertrophie oculaire.

La vente et l'achat de tout produit de la pêche sont interdits en toute période, sauf pour les pêcheurs professionnels pendant les périodes d'ouverture de la pêche (article L 436-13 du code de l'environnement).

ORLEANS, le 10 DEC. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires
Le chef du service eau, environnement et forêt

Le Brochet Olivetain

PROGRAMME 2019

Réglementation dans le Loiret non domanial

Rappel

- Nombre de prises de Brochets et Sandres limité à 2 sujets par jour
- Black Bass sur tout le parcours : no kill
- Bassin du Bac : no Kill
- Tailles spécifiques :
 - Brochet = **65** cm
 - Sandre = **55** cm
- Lors du contrôle des cartes de pêche, les pêcheurs en float tube sont tenus de se rapprocher de la rive pour présenter leur carte.

Le Brochet Olivetain

PROGRAMME 2019

RESERVE DE PÊCHE SUR LE BASSIN DE SAINT-SAMSON



La réserve de pêche mise en place a pour objectif de favoriser la reproduction et la protection des poissons.

La pêche est interdite à partir de la gare à bateau de la Quettonnière jusqu'au moulin de Saint Samson sur une largeur de 30 mètres.

<https://lebrochetolivetai.wordpress.com>

Le Brochet Olivetain

LE BROCHET OLIVETAIN PROGRAMME TRUITES 2019

DATE	HEURE	RENDEZ-VOUS *	POIDS	ESPECE
Vendredi 22 février	13 H. 15	Béchets	50 kg + 3 grosses	Arc en Ciel
Vendredi 08 mars	17 H. 15	Béchets	50 kg + 3 grosses	Arc en Ciel
Vendredi 22 mars	11 H. 30	Béchets	50 kg + 3 grosses	Arc en Ciel
Vendredi 5 avril	11 H. 30	Béchets	50 kg + 3 grosses	Arc en Ciel
T O T A L			Plus de 200 kg	

➤ *Le nombre de cannes est limité à 1 les week-ends de déversement de truites sur les bras de la Reine Blanche et sur le secteur du moulin des Béchets puis à deux le restant de la semaine jusqu'au 28 avril 2019.*

➤ *Le nombre de prises de Truites par pêcheur est limité à 6 par jour*

* Le Rendez-vous se situe, aux Béchets mais les déversements se font sur l'ensemble du parcours habituel pour les truites.

Le Brochet Olivetain

PROGRAMME 2019

- **1^{er} empoissonnement de truites : 22 février**
- **Concours et initiation à la pêche des jeunes de moins de 16 ans : 25 mai 2019**
- **Concours Terres et Eaux en Float Tube : 26 mai 2019**

Le Brochet Olivetain

NOUVELLE REGLEMENTATION 2020

- Mise en place de fenêtres de capture :
- Brochets : 65 à 80 cm
- Sandres : 55 à 70 cm

- Réflexion en cours sur le nombre de cannes par pêcheur